



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 MARS 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	31
Convocations :	14 MARS 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Camille FERET, M. Alexis VERNIER, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
Pouvoir à M. Pierre CAREL
Pouvoir à Mme Laurence RENO
Pouvoir à Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Laurent CASSARD remplit les fonctions de Secrétaire.



2025/39

OBJET : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole Rouen Normandie pour le projet d'aménagement du quartier Gadeau de Kerville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L2422-12,
Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 3 février 2025 relative aux travaux de requalification des espaces publics et de convivialité au niveau de la rue Henri Gadeau de Kerville

Considérant

- l'intérêt que représente la requalification de la rue Gadeau de Kerville à Sotteville-lès-Rouen et ses abords au titre de la compétence espaces publics de la Métropole,
- que la Métropole Rouen Normandie doit conclure un marché pour la réalisation des espaces publics situés rue Gadeau de Kerville à Sotteville-lès-Rouen,
- l'intérêt de réaliser une maîtrise d'ouvrage unique dans un souci d'optimiser les moyens techniques, humains et financiers,
- la nécessité de conclure une convention en ce sens

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Métropole Rouen Normandie,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE